

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2018/212

L'an deux mille dix-huit et le 09 novembre à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Alain PIASER, Monique MARTIN, Roger LACOME, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, François DABEZIES, Fabienne ROYO, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE

Absents excusés : Nathalie SALCUNI, Jean-Claude CLARENS, Laurent LAGES

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montastruc pour le financement de travaux de modernisation de la voirie communale

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Montastruc sollicitant un fonds de concours d'un montant de 3 423 € à la CCPL pour l'opération : Modernisation voirie communale.

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Opération de travaux de modernisation de la voirie communale	26 559.20	Subventions	13 352.00
		Fonds de concours CCPL	3 423.00
		Autofinancement commune	9 784.20
Total	26 559.20	Total	26 559.20

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 3 423 € à la commune de Montastruc pour le financement de l'opération de travaux de modernisation de la voirie communale.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le **23 NOV. 2018**

Monsieur le Président,
- certifiée sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20181109-2018-212B-DE
Date de télétransmission : 23/11/2018
Date de réception préfecture : 23/11/2018